



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Certifié conforme à l'original produit

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 46 du 14 juin 2024

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 19

DÉCISION N° 23750/ARM/GEND/CAB

portant parrainage d'une unité opérationnelle des forces de la gendarmerie nationale.

Du 28 mai 2024

DÉCISION N° 23750/ARM/GEND/CAB portant parrainage d'une unité opérationnelle des forces de la gendarmerie nationale.

Du 28 mai 2024

NOR A R M G 2 4 0 0 9 9 6 S

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM [530.2](#).

Référence de publication :

Le ministre des armées,

Vu la convention de partenariat avec l'association des villes marraines du 21 février 2002 (n.i. BO) ,

Décide :

[_Art. 1er.](#)

Le parrainage de l'escadron gendarmerie mobile 24/1 de Maisons-Alfort (Val-de-Marne) par la ville de Saclay (Essonne) est agréé.

[_Art. 2.](#)

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre des armées par délégation :

*Le général d'armée,
directeur général de la gendarmerie nationale,*

Christian Rodriguez.